

## Délibération du Comité Syndical

SIVAP  
eau & assainissement

Syndicat Intercommunal  
Val d'Anzieux Planchieux

Séance ordinaire du 27 mars 2022

### COMMUNES :

**Bellegarde-en-Forez**

(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**

(Eau et Assainissement)

**Marclopt**

(Eau)

**Montrond-les-Bains**

(Eau et Assainissement)

**Rivas**

(Eau)

**St André-le-Puy**

(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 13 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
EYRAUD Catherine	Marclopt
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu
POYADE Jean-Luc	Saint Laurent la Conche
RODRIGUES Jacinto	Montrond les Bains

**N° 23-03-03**

**Objet de la délibération :**

Service \_\_\_\_\_ de  
l'Assainissement \_\_\_\_\_

Approbation du Compte

Administratif 2022 et

Affectation des Résultats

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
1042-244200861-20230327-CS23-03-03-DE

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Absent(s) excusé(s) représenté(s)**

MARCHAND Sylvain – Montrond les Bains

**Absents excusés**

ACHARD Jean- Saint André le Puy

GRANJON Vincent - Cuzieu

PHILIPPE Marie-France- Rivas

PICARD Christian – Bellegarde en Forez

POYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

**Secrétaire élu pour la session**

MEUNIER David

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture -----  
 Trésorerie de Saint Galmier -----

## **INTERETS COMMUNS**

### OBJET : Service de l'Assainissement - Approbation du Compte Administratif 2022 et Affectation des Résultats

Le compte administratif 2022 du service de l'assainissement est présenté aux membres du comité syndical.

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement sont repris tels qu'ils se présentent dans les comptes administratifs et de gestion, à savoir :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT:**

Recettes :	1 047 011.95 €
Dépenses :	-536 899.04 €
<b>Soit un excédent de l'exercice:</b>	<b>510 112.91 €</b>
Reprise de résultat cumulé antérieur (excédent 2021):	300 000.00 €
<b>Soit un excédent global de:</b>	<b>810 112.91 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes :	1 443 007.65 €
Dépenses :	-2 138 272.62 €
<b>Soit un déficit de l'exercice:</b>	<b>-695 264.97 €</b>
Reprise de résultat cumulé antérieur (excédent 2021):	+ 1 090 697.43 €
<b>Soit un excédent de clôture de :</b>	<b>395 432.46 €</b>
Restes à Réaliser : (dépenses : 1 438 300 € – recettes : 988 160 €)	-450 140.00 €
<b>Soit un déficit global de:</b>	<b>-54 707.54 €</b>

Il sera alors proposé les **affectations suivantes :**

#### **Investissement**

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230327-CS23-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire ➤ excédent 2022 reporté (compte 001): 395 432.46 €

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation ➤ Mise en réserve (compte 1068) : 54 706.97 €



#### **Fonctionnement**

➤ Excédent 2022 reporté (compte 002): 755 405.94 €

Publiée sur le site internet du SIVAP le 3 avril 2023

Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé au vote du Compte administratif, sous la présidence de M Serge PERCET, Vice-Président du SIVAP.

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- ✳ Constatent et arrêtent les résultats du Compte Administratif 2022 du service de l'eau tels que présentés ci-dessus,
- ✳ Constatent et décident d'affecter les résultats conformément aux chiffres énoncés ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 28 mars 2023.

Le Président,  
Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance  
David MEUNIER

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name David MEUNIER mentioned in the text above.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20230327-CS23-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Affichage : 31/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

